

# Trophée d'Agility par Équipe 2019

## *Modalités de participation*

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Trophée d'Agility par Equipes.

### 1. Transmission des dossiers

---

Dans la semaine suivant le sélectif régional, le CTT transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis DEVINS  
56 rue des Tilleuls  
57100 MANOM

avec les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection signées par le Capitaine dans la case correspondante.

### 2. Transmission des paiements

---

Le CTT transmettra aussi un dossier des équipes remplissant les conditions de participation à :

Mme Manon LAMY  
27 BOULEVARD MARYSE BASTIE  
31880 LA SALVETAT SAINT GILLES

avec :

- a) Un exemplaire de la feuille des résultats définitifs.  
et
- b) Un chèque de 80 € à l'ordre de « TOULOUSE VETO AGILITY »

Préciser au dos du chèque : ***trophée par équipe*** et le ***nom de l'équipe***. Aucun remboursement ne sera effectué après la réception des dossiers.

### 3. Quotas

---

Le tableau des quotas de la classe générale (Senior/J11/J14/J18) pour chaque Grande Région est en ligne sur le site de la commission en suivant le lien ci-dessous

[http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/01/QUOTAS\\_2019\\_TROPHEE\\_EQUIPES.pdf](http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/01/QUOTAS_2019_TROPHEE_EQUIPES.pdf)